

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 février 2023
Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/02/2023 (accusé de réception du 14/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Cession de l'atelier relais de Lannien à Edern

La société MGO, sollicite l'acquisition d'un atelier relais qu'elle occupe pour développer son activité. L'atelier relais de Lannien, propriété de Quimper Bretagne Occidentale, pourrait être vendu, pour un montant total de 135 000 €.

Suite à la fusion de l'ex Pays Glazik, la communauté d'agglomération est propriétaire des locaux à vocation économique qu'elle loue à des entreprises. Sur Edern, l'atelier relais de Lannien héberge deux entreprises : MGO, entreprise Briécoise exerçant dans le domaine du bâtiment, et « Une patte à la fois », un cabinet vétérinaire spécialisé dans les soins de physiothérapie.

L'entreprise MGO, locataire de 352 m² d'ateliers, depuis le 12 septembre 2022, représentée par M. CETIN, sollicite l'acquisition de l'ensemble immobilier pour développer son activité. MGO poursuivrait le bail en cours avec le cabinet vétérinaire, sur 75 m² de bâtiment.

L'ensemble immobilier, composé des parcelles F1557, 1560, 1567, 1561, 1565, 1566, 1563, 1037 et 1481, est d'une superficie d'environ 430 m² bâti et 1 438 m² non bâti. Cet atelier relais, propriété de Quimper Bretagne Occidentale, pourrait être vendu, pour un montant total de 135 000 € après consultation des Domaines. L'acquéreur prendrait en charge les frais liés au transfert de propriété.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de céder l'atelier relais à l'entreprise MGO pour un montant total de 135 000€ ;
- 2 - d'autoriser madame la présidente à signer tous les actes à intervenir.